

**Département de la Drôme
Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 août à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240822-DEL_01_22082024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal		X		Éric BOLLARD	14/08/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

**Secrétaire de
séance :**

T SERRE

Objet : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'Office de Tourisme et la Maison des Vautours- Avenant N°3 LOT 10 électricité courant faible et fort

Monsieur le maire rappelle que l'avenant N° 1 a été refusé par délibération du 30/05/2024 et l'avant N°2 par délibération du 04/07/2024.

Modifications introduites :

- l'interphone est obligatoire. Il avait été chiffré en option dans le marché. Option qui n'avait pas été retenue. Montant 2 690.58 € HT
- Mme FROBERT : « les néons qui ont été présentés, avaient fait l'objet d'un déclassé de gamme lors de la négociation. Au final, ils apparaissent peu qualitatifs et il est préférable de s'orienter vers un nouveau modèle plus en accord avec l'ensemble des espaces qui relèvent d'exigences soignées »
montant : 960 € HT

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240822-DEL_01_22082024-DE

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant HT : + 2 690.58 + 960=3 650.58 €
TVA 20% : + 730.12 €
Montant TTC : + 4 380.70 €

Montant initial du marché public :

Montant HT : 39 900.58 €
TVA 20% : 7 980.12 €
Montant TTC : 47 880.70 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 43 551.16 €
TVA 20% : 8 710.23 €
Montant TTC : 52 261.39 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 pour le LOT 10 électricité courant faible et fort pour un montant de + **3 650.58 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise **CONTACT ELECTRICITE 26400 CREST**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/08/2024
Reçu en préfecture le 28/08/2024
Publié le
ID : 026-212602643-20240822-DEL_01_22082024-DE

AVENANT DE TRAVAUX

N° AV/LOT 10 - 2024-05

Avenant N°3 lot 10

**Opération : RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT
LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS**

Maître d'ouvrage: **Commune de Rémuzat**
LE VILLAGE 26 510 Rémuzat

7

Entreprises Titulaires : **CONTACT ELECTRICITE**
7 RUE GUSTAVE EIFFEL, 26400 CREST

7

Lot N°: **10 ELECTRICITE COURANT FAIBLE & FORT**

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de régulariser les plus values et moins values présentées dans le lot sus-cité par le maître d'œuvre et dûment acceptés par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 2

Le montant du marché se trouve ainsi modifié, voir tableau ci-dessous:

ARTICLE 3

Les modifications techniques ne nécessitent pas de prolongation du délai global d'exécution.

ARTICLE 4

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Q	P.U	TOTAL
Marché initial HT :				39 900,58 €
Tva à 20,00 %				7 980,12 €
Marché initial TTC:				47 880,70 €
MONTANT MARCHES HT				39 900,58
TRAVAUX SUPPRIMES	U			
sous total moins value	U			0,00
Travaux supplémentaires				
PSE MARCHES DE TRAVAUX INTERPHONE EAS				2 690,58
11 neons R+1 et R+2- devis 2024424				960,00
sous total plus value				3 650,58
Sous Total HT des plus et moins values				3 650,58
MONTANT H.T. de l'avenant 05 :				3 650,58
T.V.A. 20,00 %:				730,12
MONTANT T.T.C. de l'avenant 05:				4 380,70 €
NOUVEAU MONTANT H.T du marché :				43 551,16
T.V.A. 20,00 %:				8 710,23
NOUVEAU MONTANT T.T.C du marché:				52 261,39 €

L'entreprise,

L'Architecte,

Le Maître d'Ouvrage,



Le Maire, Olivier SAIAU

pour la maîtrise d'œuvre, l'OFFICE ARCHITECTES, Camille Frobert-architecte
le 05 aout 2024